

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 SEPTEMBRE 2024, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement convoqué le **vendredi 06 septembre deux mille vingt-quatre**, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier CADAUX, le Maire de Saint-Georges-de-Luzençon.

Etaient présents : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, EGEA Frédéric, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, MUYS Elisabeth, THOMAS Rémi et VICENTE Florian.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : LOPEZ Emilie

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
DELMAS Corinne	à	CARRIERE Philippe
FAGES Christine	à	VICENTE Florian
LEPETIT Philippe	à	CHUREAU Esther

Secrétaire de Séance : Mme CHUREAU Esther

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Liste des décisions prises depuis le dernier conseil municipal
- Délibérations :
 - D2024-041 Tarification de l'eau et de l'assainissement & Fixation des tarifs pour le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement du 01/10/2024 au 30/09/2025
 - D2024-042 Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) public d'eau potable 2023
 - D2024-043 Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) public d'assainissement collectif 2023
- Point des commissions.
- Date du prochain Conseil Municipal.
- Informations diverses.
- Questions diverses.

APPROBATION DU(DES) PROCES VERBAL(VERBAUX) DE LA(DES) SEANCE(S) PRECEDENTE(S) DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de présents :	15
Nombre d'absent(s) :	1
Nombres de procuration :	3
Quorum :	10

Suite à un problème informatique, le compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2024 sera mis au vote au prochain conseil municipal.

LISTE DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

Déclaration liminaire de Christian GAUFFRE :

Le Bulletin Municipal St-Georges Infos n°71 de juillet 2024 est paru en début d'été. Dans ce document, la page dédiée à la « **Libre Expression de l'Opposition Municipale** » reprenait nos commentaires et observations sur les budgets 2023 (le « **réalisé** ») et 2024 (le « **prévisionnel** »).

M. le Maire, il semblerait que la phrase de cet article consacrée aux **dépenses de personnel**, je cite : « **Les dépenses de personnel explosent avec une progression de +9% par rapport à 2023. Cette progression est liée aux nombreuses promotions effectuées en juin et octobre 2023** » vous a choqué, car lors du traitement de la rubrique « *Informations diverses* » de la séance du Conseil Municipal du jeudi 11 juillet 2024 vous êtes monté au créneau pour justifier cette augmentation et pour vanter les qualités et les mérites des employés municipaux.

M. le Maire, le Budget Prévisionnel (BP) 2024 a été voté en avril 2024. Il montre entre autres que les **charges de personnel** devraient progresser, **mais il met surtout en évidence** un Budget Prévisionnel 2024 dégageant une épargne nette négative ce qui signifie que **la commune dépense plus qu'elle ne gagne**.

M. le Maire, **cette phrase** consacrée aux **dépenses de personnel**, sortie du contexte budgétaire global de l'article, **n'avait pas pour but de stigmatiser et de fustiger les employés municipaux ni de remettre en cause leur compétence, leur sérieux et leur dévouement pour la commune**, mais au contraire de **reprendre factuellement** les résultats et les prévisions budgétaires des années **2023** et **2024** pour informer les Saint-Georgiennes et les Saint-Georgiens.

Cette mise au point me semblait nécessaire.

Merci de votre attention.

DELIBERATIONS

Délibération n°2024-041 : Tarification de l'eau et de l'assainissement & Fixation des tarifs pour le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement du 01/10/2024 au 30/09/2025

Rapporteur : M. VICENTE Florian

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement, la tarification suivante est appliquée :

TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

- Service de l'eau potable :
 - Part variable (liée à la consommation) 1,39 €/m³
 - Part fixe (ou abonnement) 64,20 €
 - dont *forfait branchement eau* 61,50 €
 - forfait compteur* 2,70 €

- Service de l'assainissement collectif :
 - Part variable 1,41 €/m³
 - Part fixe 61,50 €

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs du 01/10/2024 au 30/09/2025.

FIXATION DES TARIFS POUR LE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, que les tarifs pour les raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement sont les suivants depuis le 01/10/2019.

- Raccordement au réseau d'eau potable : 140,00 €
- Raccordement au réseau d'assainissement : 140,00 €

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Nombre de présents : 15
Nombre d'absent(s) : 1
Nombres de procuration : 3
Quorum : 10

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2024-042 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) public d'eau potable 2023

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire rappelle que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPOQS) D'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport et la délibération de son adoption doivent être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Quelques données importantes :

- Estimation de la population desservie : 1 771 habitants au 31/12/2023.
- Nombre d'abonnés : 953 abonnés au 31/12/2023.
- Eau brutes : Prélèvement sur les ressources de l'eau de 121 275 m³ pour l'exercice 2023 répartis comme suit :
 - Source de Lavencas : 12 363 m³
 - Source du Boundoulaou : 31 698 m³
 - Source de l'Ancienne Mine de St Georges : 77 214 m³
- Eau traitées :
 - a) Production
 - b) Source de Lavencas : 12 363 m³
 - c) Source du Boundoulaou : 31 698 m³
 - d) Source de l'Ancienne Mine de St Georges : 77 214 m³
- Eau traitées :
 - e) Volume vendu au cours de l'exercice de 2023 par rapport à l'exercice de 2022

Acheteurs	Volume vendus en 2022	Volume vendus en 2023	Variation en %
Abonnés domestiques	89 420 m ³	77 475 m ³	-13.36 %
Abonnés non-domestiques	0 m ³	0 m ³	0 %
TOTAL vendu aux abonnés	89 420 m³	77 475 m³	-13.36 %

- f) Autres volumes :
- Estimation du volume de consommation sans comptage (espaces verts) : 10 000 m³/an.
 - Estimation du volume de service (entretien des bâtiments communaux et ouvrages) : 3 500 m³/an
- g) Volume consommé autorisé : 90 975 m³/an.
Ce qui correspond à : 77 475 m³ + 10 000 m³ + 3 500 m³

➤ Modalités de tarification

Conformément à la délibération D2023-046 du 21 septembre 2023 fixant les prix de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'aux données communiquées par l'agence de l'eau fixant les redevances

	Consommation eau (le m³)	1.39€
Part de la collectivité	Forfait branchement eau	61.50€
	Forfait compteur	2.70€
	Prélèvement sur la ressource en eau (le m³)	0.044€
Redevances	Pollution domestique (le m³)	0.33€

La T.V.A. au taux de 5.5% s'applique sur la distribution d'eau potable, l'abonnement en eau potable, la redevance prélèvement et la redevance pollution

➤ Indicateur de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (70 kms de réseau) :

$$\frac{\text{Volumes consommés}}{\text{Volumes prélevés}} \times 100$$

$$\frac{90\,975}{121\,275} \times 100 = 0.7502 \times 100 = 75.02 \%$$

Nombre de présents :	15
Nombre d'absent(s) :	1
Nombres de procuration :	3
Quorum :	10

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2024-042 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) public d'assainissement collectif 2023

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire rappelle que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport et la délibération de son adoption doivent être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Quelques données importantes :

- Estimation de la population desservie : 1 661 habitants au 31/12/2023.
- Nombre d'abonnés : 936 abonnés au 31/12/2023.
- Volumes facturés : 74 661 m³ soit 60 751 m³ (particuliers), 13 910 m³ (agriculteurs) et 0 m³ (industriels).
- Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration : 0 Tonne de MS
Pas d'épandage en 2022 ni en 2023
- Modalités de tarification
Conformément la délibération D2023-046 du 21 Septembre 2023 fixant les prix de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'aux données communiquées par l'agence de l'eau fixant les redevances

Part de la collectivité	Part proportionnelle pour assainissement (le m ³)	1.41 €
	Forfait assainissement	61.50 €
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (le m ³)	0.25 €

La T.V.A au taux de 10 % s'applique sur la part fixe et proportionnelle de l'assainissement, ainsi que sur la redevance « modernisation des réseaux de collecte ».

Nombre de présents :	15
Nombre d'absent(s) :	1
Nombres de procuration :	3
Quorum :	10

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Date(s) proposée(s) :

- Le jeudi 17 octobre 2024 à 20h30

POINT DES COMMISSIONS

Commission « Associations - Culture - Évènements - SPORTS - Communication - Administration générale » - Mme CHUREAU Esther

- Les animations terminées, elles se sont bien passées
- Commune touristique : renouvellement du label pour 5 ans validé => intéressant pour les commerçants pour les gîtes, ... il y a suffisamment de lits
- Les chemins pédestres rentrent dans le label ainsi que les commerces

Commission « Environnement – Tourisme » - Mme Élisabeth MUYS

- RAS

Commission « Urbanisme – Patrimoine » - M. Remi THOMAS

- Adressage en cours, un peu long

Commission « Personnel - Affaires scolaires - Petite enfance » - Mme Corinne DELMAS

- RAS

Commission sociale – Mme Dominique FORT

- Portage de repas : il faut relancer la communication depuis le démarrage en septembre
Il y avait beaucoup de critères sur le fait qu'il n'y ait pas ce service
Maintenant qu'il est en place, nous n'avons pas encore les retours attendus
Le service est géré par l'ADMR
Il y a besoin de renouveler et continuer la communication avec des flyers dans les boîtes aux lettres.
- Les repas sont réalisés par la cuisine centrale.

Commission « Finances – Travaux » - M. Florian VICENTE

- Commission finances à prévoir courant octobre

POINTS DIVERS

- Commerces : le locataire de l'appartement est parti à la fin du mois d'août, les travaux vont pouvoir être engagés. Nous mettons au point les futurs loyers avec l'établissement des conventions.
- Hôpital : il y a eu une réunion mercredi dernier (04 septembre) à la salle des fêtes de Saint-Georges avec le Préfet, la Sous-Préfète, le directeur de l'ARS, le président du département, le député et une centaine de Maires pour préciser le programme et les contours du futur hôpital qui sera opérationnel fin 2028 ; mi 2029. Sur Saint-Affrique il restera les urgences et sur Millau la psychiatrie et St Anne (les EPHAD sont indépendants). Délai : nous en sommes au concours d'architecte, 2025 les études et 2026 le début des travaux. Surface de plancher prévue de l'ordre de 18 000 m².
- Il faudra réviser le plan de sauvegarde qui arrive à échéance (5 ans). Il faut intégrer les risques de feux de forêts et la distribution d'iode en cas de risque radioactif.
- La Mairie a reçu un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques proposant une majoration de taxes concernant les terrains non bâtis dans les zones U (Urbanisées) et AU (à urbaniser) : cette majoration représenterait grosso-modo 1 €/m² de terrain. Cette majoration est prévue pour inciter les propriétaires à vendre ou construire sur ces parcelles.
Cette majoration sera mise en place l'année prochaine (septembre 2025) pour un paiement fin 2026. Les propriétaires concernés seront prévenus par courrier d'ici la fin de l'année pour leur permettre d'anticiper cette mesure.
- Cabinet dentaire : la commune a racheté le matériel pour l'activité d'1 dentiste, pour le moment, nous n'avons pas de potentiel futur praticien. L'ordre des dentistes a été prévenu, maintenant que les vacances d'été sont passées, nous allons faire des publications pour diffuser l'information, notamment dans les facultés dentaires.
Ancien bâtiment « La fromagère » : il a été racheté et une demande de permis pour des panneaux photovoltaïques en toiture a été déposée. Rappel : le bâtiment est en zone inondable. Le projet paddle a été abandonné.

QUESTIONS DIVERSES

Q. 1 : Le dossier « Placette ».

Dans le BM n°71 de juillet 2024, il est indiqué que le **projet définitif** devrait être connu en juillet 2024.

M. le Maire, pouvez-vous :

- ① Nous communiquer le **projet définitif** ?
- ② Nous indiquer si les riverains de la « Placette » ont été associés à la construction de la dernière version de ce projet ?

Réponse :

Le projet définitif a été édité et est consultable à la Mairie.

Des représentants des habitants de la Placette ont été reçus, la qualité de vie sera largement améliorée, point d'achoppement sur le nombre de place de parking.

Le déplacement du monument aux morts est imminent.

Q. 2 : Le déplacement du Monument aux Morts.

Le **déplacement du Monument aux Morts** vers le jardin de la Mairie devrait débuter dans quelques jours.

M. le Maire, pouvez-vous :

- ① Nous indiquer si le coût prévisionnel de cette **opération de déplacement** estimé à **22 400 €** (devis Entreprise Romero Constructions) comprend les éventuelles opérations de rénovation du Monument aux Morts.
- ② Nous indiquer quelles sont les **opérations de rénovation** prévues sur le Monument aux Morts et le **coût prévisionnel** de ces opérations.
- ③ Nous indiquer si vous avez eu un retour sur les **dossiers de demande de subvention et d'aide** que vous avez faits pour le déplacement et la rénovation du Monument aux Morts.
- ④ Nous indiquer si la **grille** entourant le Monument aux Morts forgée par Aristide Blaquièrre sera réutilisée.
- ⑤ Nous indiquer à quelle **hauteur** par rapport au lit de la rivière sera implanté le socle du Monument aux Morts (cette information est très importante, car elle permettra de déterminer à partir de quel type de crue – décennale, trentennale, centennale... - le Monument aux Morts risquera d'avoir les pieds dans l'eau).

Réponse :

Le projet initial était à 22 400 €, le devis a été légèrement augmenté (23 272.32 €) pour ajouter une marche. Le monument sera entièrement rénové, y compris le « poilu ».

Les demandes de subventions ont été envoyées aux divers organismes (anciens combattants, Département, etc...). Les demandes sont en attente des retours.

Le montant des subventions demandées est d'environ 5 000 €.

Pour la grille en fer forgé : elle va être déposée et stockée pour une éventuelle réutilisation.

Hauteur par rapport au lit de la rivière : nous n'avons pas l'information

Par rapport à une crue décennale le monument ne sera pas dans l'eau, le soldat aura les pieds dans l'eau en cas de grosse crue.

Q.3 : Le Cernon : Qualité de l'eau et suivi de développement des cyanobactéries.

Dans le cadre du projet ZEC de Saint-Georges-de-Luzençon, la pièce n°5 « *Étude d'incidence environnementale* » du dossier de l'enquête publique (janvier-février 2022) reprenait un article consacré à la **qualité de l'eau de la rivière le Cernon**.

Il est indiqué que l'**état écologique** est jugé **moyen** pour la masse d'eau aval (en aval de la confluence Cernon – Souzlon) avec comme **principaux facteurs de déclassement** liés aux altérations de la continuité et de la morphologie du cours d'eau : la **présence des seuils** (les chaussées de moulins).

La **création de la ZEC** a entraîné la destruction de la chaussée du moulin de Paillès (un seuil), l'arrachage et le dessouchage de plusieurs centaines d'arbres sur la rive gauche et le reprofilage du lit mineur du Cernon sur 620 mètres linéaires dans le **but d'améliorer la qualité de l'eau**.

Pour mesurer et évaluer les bienfaits de la création de cette ZEC, Monsieur le Maire :

- ① Pouvez-vous nous indiquer si des **mesures de la qualité de l'eau** du Cernon ont été effectuées au niveau de la ZEC et dans le village ? Si oui, quels sont les **résultats des mesures réalisées** ?
- ② Pouvez-vous indiquer si le Cernon fait l'objet d'une **observation aux cyanobactéries** ? Si oui, quels sont les **résultats des observations réalisées** ?
- ③ Avec les fortes chaleurs du mois d'août et de début septembre 2024 et la faible hauteur d'eau, y a-t-il eu des **relevés de température** sur le Cernon au niveau de la ZEC ? Si oui, quels sont les **résultats** ?

Réponse :

- Au niveau de l'écologue, il vient de fournir son rapport au SMBVTA, dès que nous l'aurons nous vous le transmettrons.
- Le Cernon n'est pas une rivière où l'on se baigne, il n'y a donc pas de contrôle.
- Le risque de la cyanobactérie, c'est lorsque la matière est ingérée, contrairement au Salagou.
- Relevés de températures : pas de relevés de T° au niveau de la ZEC, à voir si le rapport de l'écologue en parle.

La séance est levée à 21h52

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès de la Mairie, la communication du procès-verbal détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil Municipal du **10 SEPTEMBRE 2024** après approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet (www.saint-georges-de-luzencon.fr) de la Mairie une fois approuvé.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon,
le 12 septembre 2024

Le secrétaire de séance
Mme CHUREAU Esther



Le Maire
M. Didier CADAUX



